

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

|                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Département du Val d'Oise<br>Arrondissement de SARCELLES<br>Canton de MONTMORENCY<br>Commune de MONTMORENCY |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

CDV/ VEM

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 287.2025  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**10 RUE PERQUEL**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**VU** la demande en date du 25 juillet 2025 par l'entreprise SOLINJECTION située 32 rue de la Boétie – 75008 PARIS,

**CONSIDÉRANT** les travaux de stabilisation entrepris à la suite d'une catastrophe naturelle, par injection de résine, dans le bâtiment situé au 10 rue Perquel – 95160 MONTMORENCY, ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R Ê T E**

**Du mardi 2 septembre au vendredi 12 septembre 2025**

**10 RUE PERQUEL**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ces propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autre revêtement de finition devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.  
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.  
La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

**Article 3 :**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**Article 4 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise SOLINJECTION située 32 rue de la Boétie – 75008 PARIS,

**Article 5 :**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. le Chef du Centre de Secours de St Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :  
A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le

5/8/2025



**Jean-Pierre DAUX**

Adjoint au Maire

Délégué aux Transports, à la Voirie et aux  
Télécommunications et des Bâtiments communaux



## MONTMORENCY

**Demande d'arrêté de police d'occupation du domaine public**  
**Minimum 15 jours avant le traitement de l'arrêté**  
**Avec droits de perception pris par délibération N° 7 du 27 juin 2024**  
**Code de la route L411-1 à L411-7**  
**Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6,1**

| LE DEMANDEUR                                                                                                      |                                                                                           |                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <div>Particulier <input type="checkbox"/></div> <div>Entreprise <input type="checkbox"/></div>                    |                                                                                           |                                                                      |
| Nom : SOLINJECTION                                                                                                | Téléphone : 01.70.61.04.48                                                                |                                                                      |
| Prénom :                                                                                                          |                                                                                           |                                                                      |
| Adresse : 32 rue de la boetie                                                                                     | SIRET : 434 474 607 00034                                                                 |                                                                      |
| Code Postal : 75008 Paris                                                                                         | Courriel : s.mezoela@renfortec.com                                                        |                                                                      |
| POSE D'UNE BENNE                                                                                                  |                                                                                           |                                                                      |
| <b>Tarifs 2024 : 0,89 €/par jour et par m² avec un minimum de perception qui s'élève à 75.81 €</b>                |                                                                                           |                                                                      |
| Date prévue de début des travaux :                                                                                | Durée des travaux (en jour calendaire) :                                                  | Jour (s)                                                             |
| Longueur de la benne en mètres :                                                                                  | Largeur de la benne en mètres :                                                           |                                                                      |
| Description des travaux :                                                                                         |                                                                                           |                                                                      |
| POSE D'UN ECHAFAUDAGE                                                                                             |                                                                                           |                                                                      |
| <b>Tarifs 2024 : 0,89 €/par jour et par m² avec un minimum de perception qui s'élève à 75.81€</b>                 |                                                                                           |                                                                      |
| Date prévue de début des travaux :                                                                                | Durée des travaux (en jour calendaire) :                                                  | Jour (s)                                                             |
| Longueur de l'échafaudage en mètres :                                                                             | Largeur de l'échafaudage en mètres :                                                      |                                                                      |
| Numéro de dossier déclaration préalable :                                                                         |                                                                                           |                                                                      |
| Description des travaux :                                                                                         |                                                                                           |                                                                      |
| Sécurité :                                                                                                        | Filet <input type="checkbox"/>                                                            | Balisage <input type="checkbox"/> Eclairage <input type="checkbox"/> |
| Stockage matériel :                                                                                               | Sur domaine public <input type="checkbox"/>                                               | Sur domaine privé <input type="checkbox"/>                           |
| DEMENAGEMENT                                                                                                      |                                                                                           |                                                                      |
| <b>Autorisation Tarifs 2024 : 0,89 €/par jour et par m² avec un minimum de perception qui s'élève à 75.81€ et</b> |                                                                                           |                                                                      |
| <b>Réservation (*) Tarifs 2024 : 52,20 € + 5,15 € par barrière</b>                                                |                                                                                           |                                                                      |
| Date prévue de début du déménagement : du 01/09/25 au 11/09/25                                                    | Durée du stationnement (en jour calendaire) : 9                                           | Jour (s)                                                             |
| Stationnement : camion atelier de 19 T pour de l'injection de resine                                              | Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> (*) Réservation <input type="checkbox"/> |                                                                      |
| 10 rue Perquel                                                                                                    | Nombre de place(s) à réserver : 2 (*)                                                     | 1 barrière pour 5 mètres Linéaires                                   |
| J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/>                           |                                                                                           |                                                                      |
| Fait à : Paris                                                                                                    | Le : 28/07/25                                                                             |                                                                      |
| Nom : MEZOELA                                                                                                     | Prénom : Sindy                                                                            |                                                                      |

\* L'arrêté doit être affiché 7 jours avant par <<le demandeur>>

\* Nota : Pour toute annulation, prévenir le Service Technique 48 heures avant afin de ne pas acquitter le montant de la redevance.

*SINDY MEZOELA*